

Capitale du Champagne
EPERNAY
CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY
--ooOoo--

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Commission bourse au permis de conduire – remplacement d'un Elu (Rap. M. le Maire)
- b) Désignation d'un correspondant Défense (Rap. M. le Maire)
- c) Bail emphytéotique administratif comportant conception et réalisation d'une centrale de cogénération – avenant n°1 (Rap. M. le Maire)
- d) Délégations données au Maire par le Conseil Municipal (Rap. M. MOITTIE)
- e) Convention de mise à disposition de personnel entre le C.C.A.S. d'Epernay et la Ville d'Epernay (Rap. Mme MAZY)
- f) Participation à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire lancée par le Centre de Gestion de la Marne (Rap. Mme MAZY)
- g) Modalités de rémunération des agents participant à l'organisation des élections (Rap. Mme MAZY)
- h) Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme MAZY)
- i) Groupement de commandes « travaux de sécurisation des bâtiments »- conclusion d'une convention constitutive (Rap. Mme MAZY)
- j) Décision modificative n°1 – exercice 2017 (Rap. Mme MAZY)
- k) Garantie d'emprunt au cercle athlétique d'Epernay pour travaux dans un local au 53, rue de l'Hôpital (Rap. Mme MAZY)
- l) Attributions de subventions (Rap. Mme MAZY)
- m) Impôts locaux – fixation des taux d'imposition 2017 (Rap. Mme MAZY)
- n) Avis du Conseil Municipal concernant l'autorisation de déroger au repos dominical pour l'entreprise DE CASTELLANE (Rap. M. le Maire)
- o) Don de jours de repos à un collègue parent d'un enfant gravement malade (Rap. Mme MAZY)

3- ANIMATION ET ATTRACTIVITE

- a) Dispositif BAFA à coût zéro (Rap. M. MARANDON)
- b) Signature d'une convention partenaire relative à l'organisation du Raid Aventure (Rap. M. MARANDON)
- c) Subventions de compensation des mises à disposition du personnel municipal aux associations (Rap. M. MARANDON)
- d) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'association « Le Salmanazar » pour l'organisation de la représentation du spectacle « La Vie (Titre Provisoire) » (Rap. M. DEMONGIN)
- e) Convention de mécénat entre la Ville d'Epernay et le supermarché NETTO (Rap. M. DEMONGIN)

- f) Convention de partenariat entre la Ville d'Épernay et l'Hôtel Première Classe d'Épernay (Rap. M. DEMONGIN)
- g) Convention de partenariat entre la Ville d'Épernay et la Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne (Rap. M. DEMONGIN)
- h) Convention de co-organisation de l'exposition temporaire « Torques et Compagnie » avec l'établissement public BIBRACTE (Rap. M. DEMONGIN)

4 - CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Convention Maîtrise d'ouvrage unique – pépinière d'entreprises (Rap. M. le Maire)
- b) Convention maîtrise d'ouvrage unique relative à la construction d'un réseau d'eaux pluviales avenue Jean-Jaurès à Épernay (section Cubry/giratoire) (Rap. M. le Maire)
- c) Inscription des chemins de Saint-Jacques au plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (Rap. M. VERDIER)
- d) Modifications de statuts du S.I.E.M. (Rap. M. VERDIER)
- e) Projet d'effacement de réseaux 2017 (Rap. M. VERDIER)
- f) Convention portant autorisation de passage et occupation dans le cadre de l'extension d'un caveau situé sous la rue Côte Legris à la maison ELLNER (Rap. M. VERDIER)
- g) Modification portant sur la cession par Madame CREMONT d'un volume situé au parking Centre-ville (Rap. Mme LEGRAS)
- h) Modification portant sur la cession du terrain situé rue des Forges au profit de M. COLAS (Rap. Mme LEGRAS)
- i) Vente de deux cellules situées au Centre Commercial de Bernon à Épernay au profit de M. JABBARI (Rap. Mme LEGRAS)
- j) Cession d'une maison d'habitation située rue de la Chaude ruelle au profit de Monsieur AFARTOUT et Madame BOY (Rap. Mme LEGRAS)
- k) Compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (Rap. Mme LEGRAS)
- l) Approbation du règlement et du périmètre du futur « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) (Rap. Mme LEGRAS)
- m) Rétrocession de concession Vivien Desbordes (Rap. Mme LEGRAS)

5 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

6- VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'AMF

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3304

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3305

2a-COMMISSION BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE REPLACEMENT D'UN ELU

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2014-153 instituant la commission de la bourse au permis de conduire et fixant sa composition,

Considérant la nécessité de pourvoir au sein de cette commission au remplacement de Monsieur Dominique Klein, démissionnaire, qui siégeait au nom du groupe "Epernay Bleu Marine",

Considérant qu'il convient, afin de respecter la représentativité des différentes composantes de l'assemblée, tel que prévu par les dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de pourvoir à ce remplacement par un conseiller municipal appartenant à ce groupe,

Considérant la candidature unique de Cindy DEMANGE,

DESIGNE Cindy DEMANGE membre de la commission bourse au permis.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3306

2b-DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-21,

Considérant la nécessité de pourvoir à la désignation d'un correspondant Défense,

Considérant la candidature de Monsieur Edouard ABON,

Considérant qu'il n'y a qu'une seule candidature pour ce poste,

DÉCLARE, en application du dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- M. Edouard ABON correspondant Défense de la Ville d'Epernay.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3307

2c-BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF COMPORTANT CONCEPTION ET REALISATION D'UNE CENTRALE DE COGENERATION AVENANT N°1

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-2,

Vu l'arrêté du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en date du 9 octobre 2013, modifiant l'arrêté du 3 juillet 2001 fixant les caractéristiques techniques des installations de cogénération pouvant bénéficier de l'obligation d'achat d'électricité,

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'Économie et des Finances et du Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie en date du 11 octobre 2013, modifiant l'arrêté du 31 juillet 2001 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération,

Vu l'article 6 VIII du décret 2016-691 du 28 mai 2016 précisant que les installations mentionnées par l'arrêté du 31 juillet 2001 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération d'électricité et de chaleur valorisée peuvent conserver le bénéfice des conditions d'achat définies par cet arrêté,

Vu le marché n°04-070 du 11 octobre 2004 concernant le bail emphytéotique administratif pour la conception et la réalisation d'une centrale de cogénération et le marché public de services d'exploitation de la chaufferie du Mont Bernon,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 mars 2017,

Considérant les évolutions réglementaires et l'arrivée à terme du contrat d'obligation d'achat au 31 octobre 2017,

Considérant la nécessité de définir les conditions de rénovation de l'installation de cogénération en fixant les impacts de la conclusion d'un nouveau contrat d'obligation d'achat, sur une durée de 12 ans, sur les conditions relatives à la fin du bail et à la consistance des ouvrages,

Considérant la nécessité d'autoriser la cession des droits et obligations attachés au bail de Cogestar 2 au profit de Cogestar 3,

Entendu l'exposé du rapport,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au bail emphytéotique administratif comportant conception et réalisation d'une centrale de cogénération.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3308

2d-DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-17 à -19, et L 2122-22 et -23,

Vu la délibération n° 14-04 en date du 14 avril 2014 portant délégation de compétences données au Maire par le Conseil Municipal complétée par la délibération du 26 mars 2016,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 mars 2017,

Considérant la nécessité de compléter ces délégations de compétences au Maire notamment pour toutes actions engagées pour le patrimoine mobilier et toutes actions indemnitaires en réparation des préjudices subis par la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

COMPLÈTE la délibération n° 14-04 en date du 14 avril 2014,

DÉCIDE de confier au Maire la compétence d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et ce devant toute juridiction compétente, y compris en appel, pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter dans les cas suivants : sécurité publique, salubrité publique, ordre public, mise en cause de la responsabilité de la Ville, assurances, marchés publics, travaux publics, vices de construction, expropriation, environnement, autorisations d'urbanisme, documents d'urbanisme, droit de préemption, publicité, affichage, enseignes et pré-enseignes, contentieux des fonctionnaires et assimilés, fiscalité, budget, élections, gestion du patrimoine immobilier public et privé, acquisition et cession de biens mobiliers et immobiliers, contentieux relatifs à l'exécution ou à la non exécution de conventions, contentieux portant sur les actes pris par les autorités communales, ainsi que pour tout litige non compris dans les cas susvisés nécessitant d'intenter une action ou de défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'une procédure d'urgence et d'engager toutes actions pour le patrimoine mobilier et toutes actions indemnitaires en réparation des préjudices subis par la Ville en quelque nature que ce soit et sur quelque fondement que ce soit.

Adopté à la majorité des votants (29 voix pour - 3 abstentions : Mme DEMANGE, Mme CLEMENT, M. DURANCOIS - 3 contre : M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3309

2e-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LE CCAS D'EPERNAY ET LA VILLE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité technique en date du 8 février 2017,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 2 mars 2017,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 mars 2017,

Considérant que l'évolution de l'organigramme général de la Ville d'Épernay conduit à ajuster la répartition des services au sein de l'équipe de direction, entre grandes délégations (services opérationnels – affaires générales – services techniques – CCAS),

Considérant que la création de la Maison de la Solidarité et de l'Éducation justifie l'identification d'un responsable de la structure,

Considérant que le périmètre du poste de direction du C.C.A.S. évolue en poste de Directeur de la Solidarité et de l'Éducation, conformément au nom de la structure correspondante et que la direction de l'Éducation est rattachée hiérarchiquement à cette délégation,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition partielle de l'agent titulaire du C.C.A.S. au profit de la Ville d'Epernay.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document qui s'y rapporterait.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 1 contre : Mme PERREIN – 2 abstentions : M. RICHARD et M. ANGERS.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3310

2f-PARTICIPATION A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC D'ASSURANCE STATUTAIRE LANCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Marne en date du 23 juin 2016 approuvant le lancement d'une mise en concurrence d'un contrat groupe d'assurance statutaire,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 mars 2017,

Considérant l'intérêt de participer à la procédure mise en place par le Centre de Gestion de la Marne,

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au décret relatif aux marchés publics susvisé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

DIT que ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants, sachant que pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Ville d'Epernay une ou plusieurs formules :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

DIT que ce contrat devra avoir les caractéristiques suivantes :

- la durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018
- le régime du contrat : capitalisation.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3311

2g-MODALITÉS DE REMUNERATION DES AGENTS PARTICIPANT A L'ORGANISATION DES ELECTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les taux moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 (DGCL-FPT3/2002/N.377),

Considérant que l'organisation des élections politiques et référendaires mobilise un certain nombre d'agents indispensables à la préparation et au déroulement des différents scrutins,

Considérant que les modalités de rémunération applicables diffèrent en fonction du statut des personnels concernés,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Que les agents communaux titulaires et non-titulaires éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et requis pour l'organisation et la tenue des bureaux de vote à l'occasion des opérations électorales ou référendaires seront rémunérés sur la base des IHTS en fonction des heures effectuées,
- Que tous les agents communaux non-éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) seront rémunérés sur la base de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) dont le montant sera actualisé, conformément à la réglementation en vigueur,
- Que les agents relevant de la Caisse des Ecoles, du Centre communal d'Action Sociale et de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne bénéficieront d'une rémunération pour activité accessoire.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3312

2h-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 6 mars 2017,

Vu la vacance d'un poste d'attaché au tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de pourvoir le poste de Directeur chef de projet Contrat de Ville,

Considérant la nécessité de créer un poste de chargé de développement des publics et de l'action culturelle dans le cadre du projet de réhabilitation du musée,

Considérant la nécessité de créer un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe afin de nommer un agent contractuel qui a réussi un concours,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de pourvoir le poste de Directeur-chef de projet contrat de ville à temps complet sur un poste d'attaché vacant au tableau des effectifs et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade d'attaché ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'attaché, rémunéré sur la base de l'indice 434 à 810 du même grade.

DECIDE la création d'un poste de Chargé de développement des publics et de l'action culturelle à temps complet pour le musée et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade d'attaché de conservation ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours d'attaché de conservation, rémunéré sur la base de l'indice 379 à 801 du même grade.

DECIDE la création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet afin de nommer un agent qui a réussi le concours correspondant.

ACTUALISE le tableau des effectifs afin de prendre en compte la nouvelle architecture des cadres d'emplois applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 et notamment pour les agents appartenant à la catégorie C.

AUTORISE le Maire à signer les contrats éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoint administratifs

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe : 15

grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 11

- nouvel effectif : 26

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

- ancien effectif : grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe TNC 28 heures : 1

- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint administratif

- ancien effectif : Adjoint administratif de 2^{ème} classe : 16
- nouvel effectif : 16

Grade : Adjoint administratif à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint administratif de 2^{ème} classe TNC 24 heures : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint administratif à temps non complet à raison de 17 h 30 hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint administratif de 2^{ème} classe TNC 17h30 : 1
- nouvel effectif : 1

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe : 38
grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 42
- nouvel effectif : 80

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

- ancien effectif : grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe TNC 28 heures : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires

- ancien effectif : grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe TNC 20 heures : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint technique

- ancien effectif : Adjoint technique de 2^{ème} classe : 95
- nouvel effectif : 95

Grade : Adjoint technique à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint technique de 2^{ème} classe TNC 32 heures : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint technique à temps non complet à raison de 31h30 hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint technique de 2^{ème} classe TNC 31h30 : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint technique de 2^{ème} classe TNC 30 heures : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint technique à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint technique de 2^{ème} classe TNC 28 heures : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint technique de 2^{ème} classe TNC 25 heures : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint technique de 2^{ème} classe TNC 20 heures : 1
- nouvel effectif : 1

Filière : Animation

Cadre d'emplois : Adjoints d'animation

Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe : 6
grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe : 2
- nouvel effectif : 8

Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires

- ancien effectif : grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe TNC 6 heures : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation

- ancien effectif : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe : 12
- nouvel effectif : 12

Grade : Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 30 heures : 2
- nouvel effectif : 2

Grade : Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 28h : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 18 heures : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 12h30 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 12h30 : 1
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 4 heures : 1
- nouvel effectif : 1

Filière : Culturelle

Cadre d'emplois : Attachés de conservation

Grade : Attaché de conservation

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Cadre d'emplois : Assistant de conservation

Grade : Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Cadre d'emplois : Adjoints du patrimoine

Grade : Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe : 2
grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe : 0

- nouvel effectif : **2**

Grade : Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires

- ancien effectif : grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe TNC 30 heures : 1

- nouvel effectif : **1**

Grade : Adjoint du patrimoine

- ancien effectif : Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe : 6

- nouvel effectif : **6**

Grade : Adjoint du patrimoine à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires

- ancien effectif : Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe TNC 30 heures : 1

- nouvel effectif : **1**

Filière : sociale

Cadre d'emplois : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Grade : Agent principal spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe

- ancien effectif : Agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe : 13

Agent principal spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe : 9

- nouvel effectif : **22**

Cadre d'emplois : Agents sociaux

Grade : Agent social

- ancien effectif : agent social de 2^{ème} classe : 5

- nouvel effectif : **5**

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3313

2i-GROUPEMENT DE COMMANDES « TRAVAUX DE SECURISATION DES BÂTIMENTS » - CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. relatif à des travaux de sécurisation de bâtiments,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. relatif à des travaux de sécurisation de bâtiments,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la création de ce groupement de commandes ainsi que pour tout document concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3314

2j-DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 mars 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'opérer des mouvements budgétaires, selon le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n°17-3315

2k-GARANTIE D'EMPRUNT AU CERCLE ATHLETIQUE D'EPERNAY POUR TRAVAUX DANS UN LOCAL AU 53, RUE DE L'HOPITAL

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de garantie d'emprunt formulée par le Cercle Athlétique d'Epernay,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 mars 2017,

Considérant que les ratios prudentiels cumulatifs ont été calculés conformément aux articles D 1511-30 à D 1511-34 et sont respectés,

Considérant la proposition du Crédit Mutuel,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Les intervenants

Prêteur : Crédit Mutuel

Ci-après dénommée le prêteur

Emprunteur : Association Le Cercle Athlétique

Ci-après dénommée l'emprunteur

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt suivant :

Objet : Travaux d'aménagement d'un bâtiment situé 53, rue de l'hôpital

Montant du prêt : 145 000 €

Conditions financières :

Taux : 2,10 %

Durée : 15 ans

Frais de dossier : 350 €

Le taux est stipulé à taux fixe

Echéances : mensuelles

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble de la somme contractuelle due par l'Association Le Cercle Athlétique dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat du prêt qui sera passé entre le Crédit Mutuel et l'Association Le Cercle Athlétique.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3316

21-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 7 mars 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt de telles subventions,

AUTORISE le versement de :

1) Subvention d'action

Association Sportive de l'Automobile de Champagne

8 750 €

- Participation à l'organisation du 21^{ème} Rallye Epernay Vins de Champagne les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2017

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2) Subvention exceptionnelle

Boxing Club d'Epernay

5 000 €

- Participation à l'organisation du gala du 15 avril 2017 au Hall des Sports Pierre Gaspard

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2 000 €

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

3 000 €

Pour l'Association Sportive de l'Automobile de Champagne :

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 3 contre : Marc LEFEVRE, Hélène PERREIN et Jean-Paul ANGERS – 1 abstention : William RICHARD).

Pour le Boxing Club d'Epernay :

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3317

2m-IMPÔTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment les articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 mars 2017,

Considérant la création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne et les transferts de fiscalité qui en résultent,

Après communication des éléments prévisionnels relatifs aux nouvelles bases d'imposition, aux nouveaux taux de références ainsi qu'aux allocations compensatrices et dotations liées à la réforme fiscale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les taux d'imposition suivants pour l'année 2017 :

Taxe d'Habitation	24,59 %
Taxe foncière bâti	23,62 %
Taxe foncière non bâti	32,32 %

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 2 contre : Marc LEFEVRE et William RICHARD – 2 abstentions : Hélène PERREIN et Jean-Paul ANGERS.).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3318

2n-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AUTORISATION DE DEROGER AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENTREPRISE DE CASTELLANE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L 3132-20 et suivants,

Vu la demande d'avis du Préfet,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 6 mars 2017,

Considérant l'intérêt qui s'attache au développement des activités touristiques de notre Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, sollicitée par la Société Champagne DE CASTELLANE, du 11 mars au 23 décembre 2017, pour le personnel d'accueil concerné par ces activités saisonnières.

Adopté à l'unanimité des votants.

Candie LHEUREUX ne prend pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3319

2o-DON DE JOURS DE REPOS A UN COLLEGUE PARENT D'UN ENFANT GRAVEMENT MALADE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 déterminant les conditions d'application aux agents publics civils de l'article 1^{er} de la loi n° 2014-459 du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade,

Vu le règlement du Compte Epargne Temps applicable aux agents de la Ville, du CCAS et de la Caisse des écoles adopté par délibération du 18 novembre 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le don de jours de congés annuels et de RTT, épargnés ou non, au profit d'un agent de la Ville d'Epernay ou des établissements rattachés (CCAS et Caisse des Ecoles), ayant la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans, atteint d'une maladie, d'un handicap ou est victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants, selon les modalités énoncées.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3320

3a-DISPOSITIF Bafa A COÛT ZERO

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 7 mars 2017,

Considérant l'intérêt d'apporter une aide financière au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A) aux jeunes qui répondent aux critères d'attribution,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe d'une aide financière individuelle destinée aux jeunes passant le B.A.F.A, d'un montant de 850 € maximum en contrepartie de la réalisation d'un stage pratique de 14 jours, non rémunérés, au sein d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de la Ville d'Epernay.

DIT que l'aide financière sera versée directement à l'organisme de formation, sur présentation d'un devis dans un premier temps, puis d'une facture validant la présence du stagiaire à la formation.

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 2ED240 20 6228 JEUN PROJET JEUN.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3321

3b-SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENAIRE RELATIVE A L'ORGANISATION DU RAID AVENTURE

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°16-3049 du 13 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017,

Vu le projet de convention partenariale ci-annexée et ses documents y afférents,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 7 mars 2017,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay à participer à l'organisation du Raid aventure afin de sensibiliser les adolescents à de nouvelles pratiques sportives en relation avec la nature et l'environnement,

Considérant que le raid aventures se déroulera les 19 et 20 avril 2017,

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention partenariale liant la Ville d'Epernay, la Ville de Tours-sur-Marne, Le Foyer le Téo, le Club de Prévention, L'entrepot' d'Aÿ, l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne et l'association Goutatou de Pargny-lès-Reims, précisant les obligations respectives des parties.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer une convention partenariale entre les parties définissant les modalités d'organisation du Raid Aventure et tout autre document s'y rapportant.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte MPTADOS.524.60632.MPT

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3322

3c-SUBVENTIONS DE COMPENSATION DES MISES A DISPOSITION DU PERSONNEL MUNICIPAL AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant que certaines associations bénéficient, via la conclusion de conventions de mise à disposition, de personnel municipal pour mener à bien leurs activités,

Considérant que cette mise à disposition entraîne une facturation des coûts de personnel aux associations,

Considérant que la trésorerie de ces associations ne leur permettra pas d'honorer les factures,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter le principe du versement de la compensation de la facturation des mises à disposition pour l'année 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la valorisation de la mise à disposition du personnel municipal aux associations des secteurs sportifs, ainsi que le versement des subventions à ces mêmes associations, selon le tableau joint,

Service	Club	Montant	Tps mise à disposition	Noms
Direction des Sports	Amicale Basket Sparnacienne	3197,59 €	2 h/sem	GORGUET Thierry
	Epernay Canoë Kayak	12 076,58 €	11 h/sem	LUDWIG Philippe
	Epernay Escalade	3 842,55 €	3,5 h/sem	LUDWIG Philippe
	Racing club Epernay Champagne	12 138,50 €	15,5h/sem	DIAZ Antoine
		10 423,73 €	12 h/sem	ROUQUETTE Alexis
	RCE Hand-ball	26 507,95 €	18,5h/sem	VILLAUME Magali
	RCE Volley-Ball	3 823,41 €	4 h/sem	ANDRIEUX Aurore
	Réveil Epernay	17 296,69 €	15 h/sem	LOUIS Sonia
	Rugby Epernay Champagne	22 153,77 €	20 h/sem	BERAUT Julien
TOTAL DIRECTION DES SPORTS		111 460,77 €		

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 6574 40 SDS725 SPOR SUBPERSONN et 6574 33 CAC313 SUBPERSONN et les recettes sur les comptes 6419 SDS725 PAIE, 6419 SGY709 PAIE GMAIGRET et 6419 7EV706 PAIE du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3323

3d-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DU SPECTACLE « LA VIE (TITRE PROVISOIRE) »

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 7 mars 2017,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent une représentation intitulée « LA VIE (TITRE PROVISOIRE) », le mardi 4 avril 2017 à 20 h 30,

Considérant l'intérêt communal de cette manifestation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subventions au Salmanazar, d'un montant maximal de 10 600 €, pour cette représentation théâtrale intitulée « LA VIE (TITRE PROVISOIRE)»,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3324

3e-CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE SUPERMARCHE NETTO

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 7 mars 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay et Netto souhaitent mettre en place une convention de mécénat, pour l'organisation du festival « Voi(x)-là l'été »,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que Netto apportera une contribution financière en tant que « Mécène Officiel » à l'organisation du festival « Voix-là l'été » 2017, et à ce titre versera 800 € (huit cents euros) en faveur de la Ville d'Epernay,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera le soutien de Netto à cette manifestation,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce mécénat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le don de 800 € de Netto,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

CONFIRME que cette somme sera exclusivement affectée à la réalisation du festival « Voix-là l'été » 2017, en recettes à la ligne CAC267 312 7478 CULT et en dépenses à la ligne CAC267 312 6232.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3325

3f-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'HOTEL PREMIERE CLASSE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 7 mars 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay organise la deuxième édition du festival « Voi(x)-là l'été » ainsi que la Fête de la Bière,

Considérant que la Ville d'Epernay et l'Hôtel Première Classe d'Epernay souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation de ces deux manifestations,

Considérant que l'Hôtel Première Classe souhaite contribuer au développement et à la diffusion de ces événements d'intérêt général et accessibles à tous, en participant à ces manifestations dans le cadre de la mise en œuvre d'un partenariat avec la Ville d'Epernay, par la prise en charge gracieuse de l'hébergement des groupes et artistes qui se produiront lors de la Fête de la Bière et du Festival « Voi(x)là l'été »,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera la participation de l'Hôtel Première Classe d'Epernay,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée, tout avenant relatif à l'annexe et tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3326

3g-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA BANQUE POPULAIRE ALSACE-LORRAINE-CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 7 mars 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay organise la troisième édition du Festival Voi(x)-là l'été,

Considérant que la Banque Populaire souhaite participer aux frais du festival,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Banque Populaire Alsace-Lorraine- Champagne souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation de ce festival,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie culturelle sparnacienne,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera la participation de la Banque Populaire à cette manifestation,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3327

3h-CONVENTION DE CO-ORGANISATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE « TORQUES ET COMPAGNIE » AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC BIBRACTE

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de coopération pour la conception et l'organisation de l'exposition itinérante intitulée « Torques et compagnie » entre la Ville d'Epernay et l'Etablissement Public Bibracte,

Considérant qu'il convient de préciser les conditions de ce partenariat au sein d'une convention,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 7 mars 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3328

4a-CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE PEPINIERE D'ENTREPRISES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant que dans le cadre de la mise en place d'une pépinière d'entreprises, par notamment la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et plaine de Champagne sont prévus des travaux de mise en conformité, de remise en état, d'accessibilité, d'agencement et de recloisonnement des espaces,

Considérant que les travaux nécessaires à cette installation sont à réaliser par le propriétaire et le locataire, chacun pour ce qui relève de ses obligations,

Considérant qu'afin d'assurer une meilleure cohérence des travaux, la Ville d'Epernay et la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne ont souhaité conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant la Communauté d'agglomération comme maître d'ouvrage.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et plaine de Champagne comme maître d'ouvrage unique,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3329

4b-CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES AVENUE JEAN-JAURES A EPERNAY (SECTION CUBRY/GIRATOIRE)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable le 10 mars 2017,

Considérant que dans le cadre de leurs programmes respectifs de travaux 2017, la Ville d'Épernay et le Conseil Départemental vont mener la reconstruction de l'ensemble de la voirie de l'avenue Jean-Jaurès à Épernay,

Considérant que la Communauté d'Agglomération projette la mise en pseudo séparatif de l'assainissement de l'avenue Jean Jaurès, à savoir le renouvellement d'un réseau unitaire dédié exclusivement aux branchements des riverains et raccordé à la station d'épuration

intercommunale d'Épernay-Mardeuil et création d'un réseau d'eaux pluviales strictes reprenant les avaloirs et les eaux de ruissellement des coteaux qui se dirigera vers le milieu naturel,

Considérant qu'afin d'assurer une meilleure cohérence des travaux, la Ville d'Épernay et la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne ont souhaité conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant la Communauté d'agglomération comme maître d'ouvrage.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et plaine de Champagne comme maître d'ouvrage unique,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3330

4c-INSCRIPTION DES CHEMINS DE SAINT-JACQUES (INTRA MUROS) AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET RANDONNEES

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant que l'association des randonneurs et pèlerins 51 a sollicité l'autorisation de passage et de balisage du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle à travers Epernay,

Considérant que l'association souhaite obtenir l'inscription de ce chemin au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (P.D.I.P.R),

Considérant que le dépôt d'une telle demande nécessite l'avis des communes traversées par ce chemin,

Considérant par ailleurs, que le balisage du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle afin que ce dernier soit identifiable par le promeneur entraîne la conclusion d'une convention de balisage.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'inscription de l'itinéraire du chemin de Saint-Jacques au P.D.I.P.R.,

Autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention avec l'Association des Randonneurs et Pèlerins 51 autorisant le balisage du parcours sur les domaines publics et privés de la commune.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3331

4d-MODIFICATIONS DE STATUTS DU S.I.E.M.

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°77-16 du 15 décembre 2016,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant la nécessité de mettre en conformité les statuts du SIEM avec les évolutions législatives et les modifications de périmètre,

Considérant le besoin du SIEM de voir modifier ses statuts,

Considérant que chaque adhérent doit adopter ou refuser ses nouveaux statuts, en application de l'article L 5211-20 du CGCT,

Considérant la nécessité d'adopter les nouveaux statuts proposés par le SIEM,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le changement des statuts demandé par le SIEM,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la révision des statuts du syndicat.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 Abstentions : Cindy DEMANGE, Chantal CLEMENT et Sébastien DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3332

4e-PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2017

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant que dans le cadre du programme de réfection de chaussées 2017, les réseaux aériens ERDF, ORANGE et Eclairage public doivent être effacés préalablement aux travaux de voirie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'effacement des réseaux aériens pour les rues suivantes :

- Rue des Huguenots (250 ml) section rue Montlhéry/rue de l'Hôpital Auban-Moët.

- Rue Hémart (105 ml) section Quai de La Villa/rue Jean-Jacques-Rousseau.
- Avenue Jean-Jaurès (120 ml) section rue du Moulin Brûlé/rue Pasteur.

DECIDE de réaliser les travaux de génie civil nécessaires à l'effacement des réseaux ERDF, ORANGE et éclairage public sur les voies retenues citées ci-avant.

DECIDE que la maîtrise d'œuvre des travaux ERDF et ORANGE appartient au SIEM et que celle concernant l'éclairage public appartient à la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec le SIEM et ORANGE,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 2152 822 7EV 706 CSMU du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3333

4f-CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE PASSAGE ET OCCUPATION DANS LE CADRE DE L'EXTENSION D'UN CAVEAU SITUE SOUS LA RUE COTE LEGRIS A LA MAISON DE CHAMPAGNE ELLNER

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code civil,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant que la SAS Champagne ELLNER est propriétaire de bâtiments situés 1, 4 et 6, rue Côte Legris à Epernay,

Considérant que la SAS Champagne ELLNER souhaite réaliser à ses frais tous les travaux nécessaires à la réalisation de l'extension d'un caveau sous la rue Côte Legris afin d'opérer la

liaison entre ses caves sises au 1, 4 et 6, rue Côte Legris à Epernay sous les parcelles cadastrées BK n°357, 537, 539, 538, 536, 583, 617, 733, 734 pour une superficie de 9 295 m²,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre les deux parties afin de régler les modalités de passage et d'occupation du domaine public.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour autorisation de passage sous la rue Côte Legris ainsi que le droit de passage exclusif à la SAS Champagne ELLNER et tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3334

4g-MODIFICATION PORTANT SUR LA CESSION PAR MME CREMONT D'UN VOLUME SITUE AU PARKING CENTRE-VILLE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°16-2827, en date du 27 septembre 2016, portant sur la régularisation d'un échange de volume entre Madame CREMONT et la Ville d'Epernay,

Vu l'avis de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques, en date du 27 janvier 2016,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant le courrier de Madame CREMONT exploitante du Darjeeling indiquant sa volonté de céder son volume,

Considérant la nécessité d'abroger la délibération n° 16-2827, en ce qu'elle autorise un échange de volumes,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'acquérir cet espace qui constituera un emplacement de stationnement complémentaire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n° 16-2827, en ce qu'elle autorise un échange de volumes,

DECIDE d'acquérir de Madame CREMONT, exploitante du Darjeeling, un emplacement identifié sous le volume n°8 conformément au descriptif établi par le géomètre, sur la base de l'estimation des Finances Publiques de France Domaine, soit 9 000 €, hors frais pour prix d'acquisition et coût des travaux de rénovation à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis et/ou l'acte notarié, et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7PK754 821 2051 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3335

4h-MODIFICATION PORTANT SUR LA CESSION DU TERRAIN SITUE RUE DES FORGES AU PROFIT DE M. EMERIC COLAS

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13-4826 en date du 24 juin 2013, portant cession d'un terrain sis rue des Forges à M. OZDEMIR,

Vu le compromis de vente en date du 27 juin 2014 conclu avec Monsieur Unal OZDEMIR,

Vu l'estimation des Finances Publiques France Domaine, n°2015-230V0967 en date du 28 décembre 2015,

Vu le courrier de la banque C.I.C. de refus de prêt,

Vu l'avis de la commission du Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un terrain situé rue des Forges à EPERNAY, cadastrée section BC n° 78, 81, 105,

Considérant que la Ville n'a plus d'intérêt à garder ce bien,

Considérant que le compromis de vente du 27 juin 2014 autorise la cession du bien sous la condition suspensive de l'obtention d'un prêt par l'acheteur,

Considérant que Monsieur Unal OZDEMIR n'a pas obtenu le prêt sollicité,

Considérant que le bien a donc été remis en vente,

Considérant l'offre d'achat de Monsieur COLAS, transmis par le cabinet d'Affaires Saint-Remy, en date du 2 février 2017, moyennant la somme de 164 605,00 €,

DECIDE de vendre le terrain situé rue des Forges, cadastré section BC n° 78, 81, et 105 pour 4703 m², à Monsieur Emeric COLAS, au prix de cent soixante quatre mille six cent cinq euros (164 605,00 €) net vendeur, hors frais pour prix d'acquisition à la charge de l'acquéreur, sous réserve de l'obtention d'un prêt,

DECIDE d'accorder un délai de 6 mois à compter du compromis pour réaliser l'acte de situation. A défaut, le compromis est caduc.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 7BA/720 .820.775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3336

4i-VENTE DE DEUX CELLULES SITUÉES AU CENTRE COMMERCIAL DE BERNON A EPERNAY AU PROFIT DE MONSIEUR JABBARI

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition d'achat de Monsieur JABBARI, souhaitant se porter acquéreur de deux cellules commerciales,

Vu l'avis de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques, en date du 15 septembre 2015,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant que la Ville d'Épernay est propriétaire de trois cellules en cours de réhabilitation,

Considérant l'offre d'achat de Monsieur Jalal JABBARI d'acquérir deux cellules, moyennant la somme de 72 000 €,

Considérant que la Ville d'Epernay n'a pas d'intérêt à conserver ces cellules vides,

Considérant que l'estimation de France Domaine est supérieure à cette offre d'achat,

Considérant toutefois, que les cellules sont vendues en l'état et nécessitent des travaux conséquents pour être exploitées,

Considérant que bien que vides, la Ville paie toujours des charges de copropriété sur les cellules qui sont importantes,

Considérant que cette cession permettra de supprimer les frais et charges liées à ces deux cellules,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à Monsieur Jalal JABBARI, les cellules une et deux, avec réserves au sous-sol, dépendant de la réhabilitation partielle de la copropriété de l'ancien centre commercial de Bernon, pour le prix principal de SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS (72 000 €), net vendeur, hors frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

PRECISE que les cellules et réserves sont vendues en l'état,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte notarié, et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA720 .820.775 IMMO, du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3337

4j-CESSION D'UNE MAISON D'HABITATION SITUEE RUE DE LA CHAUDE RUELLE AU PROFIT DE MONSIEUR AFARTOUT ET MADAME BOY

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 15-1514 en date du 21 septembre 2015, portant cession d'une maison sise 18, rue de la Chaude Ruelle à M. et Mme COSTA DA ROCHA,

Vu le compromis de vente en date du 22 septembre 2015 conclu avec Monsieur et Mme COSTA DA ROCHA,

Vu le courrier de la banque L.C.L. de refus de prêt,

Vu l'avis de la commission du Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant que la Ville est propriétaire d'une maison située 18, rue de la Chaude Ruelle à EPERNAY, cadastrée section BL n° 740,

Considérant que la Ville n'a plus d'intérêt à garder ce bien qui nécessite d'importants travaux,

Considérant que le compromis de vente du 22 septembre 2015 autorise la cession du bien sous la condition suspensive de l'obtention d'un prêt par l'acheteur,

Considérant que Monsieur et Madame COSTA DA ROCHA n'ont pas obtenu le prêt sollicité,

Considérant que le bien a donc été remis en vente,

Considérant l'offre d'achat de Monsieur AFARTOUT et Madame BOY, transmise par l'agence Century 21, en date du 2 mars 2017, au prix de 175 000 €,

DECIDE de vendre la maison située 18 rue de la chaude Ruelle, cadastrée section BL n° 740 pour 238m², à Monsieur AFARTOUT et Madame BOY, au prix de cent soixante quinze mille euros (175 000 €) net vendeur, hors frais pour prix d'acquisition à la charge de l'acquéreur, sous réserve de l'obtention d'un prêt,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 7BA720 820 775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3338

4k-COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (CCEPC) et de la Communauté de Communes de la Région de Vertus en date du 5 janvier 2017,

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme d'Epernay,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant que la Communauté d'Agglomération qui n'est pas compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme, en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans, à compter de la publication de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014. Considérant que si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant l'intérêt qu'a la commune à conserver sa compétence en matière d'élaboration du PLU,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

S'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3339

4I-APPROBATION DU REGLEMENT ET DU PERIMETRE FUTUR « SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE » (SPR)

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création d'une Zone de Protection du patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la commune d'Epernay en date du 1^{er} août 2003,

Vu la délibération du 30 juin 2003 approuvant le projet définitif de la ZPPAUP,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi « Grenelle II »,

Vu la délibération du 13 mai 2013 approuvant la transformation de la ZPPAUP en AVAP,

Vu la délibération du 24 juin 2013 approuvant la constitution de la Commission Locale,

Vu la loi n°2016-927 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine qui instaure un régime unique de protection du patrimoine en fusionnant les Secteurs Sauvegardés, les Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager et les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine en « Sites Patrimoniaux Remarquables »,

Vu la délibération du 13 décembre 2016 adoptant la nouvelle appellation « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) pour le périmètre de protection et « Plan de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine » (PVAP) pour tout document relatif au diagnostic patrimonial, au règlement et au rapport de présentation,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant que la Commission Locale a approuvé, le 2 mars 2017, le règlement et le périmètre du futur SPR

Entendu l'exposé du rapporteur

Après avoir délibéré

APPROUVE le règlement et le périmètre du futur SPR.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 3 abstentions : William RICHARD, Hélène PERREIN et Jean-Paul ANGERS.). Marc LEFEVRE ne prend pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3340

4m-RETROCESSION DE CONCESSION VIVIEN DESBORDES

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 2002 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 02-953, en date du 20 décembre 2002, accordant à Monsieur Jean-Claude VIVIEN et Madame Francine VIVIEN née DESBORDES une concession trentenaire au cimetière Nord,

Vu l'arrêté municipal, en date du 4 février 2013, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu la demande présentée le 13 janvier 2017 par Monsieur et Madame Jean-Claude VIVIEN, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession trentenaire au cimetière Nord, citée ci-dessus,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2017,

Considérant que le concessionnaire n'a plus l'utilité de ladite concession funéraire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder à Monsieur et Madame Jean-Claude VIVIEN la rétrocession de leur concession trentenaire,

DÉCIDE de rembourser le montant de cette concession trentenaire, acquise au tarif 2002, déduction faite de la période de jouissance de 169 mois, soit la somme de 196,54 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3341

5-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application de la délibération du 14 avril 2014, et du 21 mars 2016, par lesquelles le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 5 janvier 2017, de conclure un avenant n°1 au marché n°2016.32 concernant l'aménagement de la chaussée et des trottoirs de la rue des Huguenots avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE. L'avenant n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

2°) Le 6 janvier 2017, de solliciter un soutien financier auprès de la Région Grand Est à hauteur de 25 % pour l'aménagement d'une coulée verte (espace paysagé et végétalisé dédié à la promenade, à la détente, au vélo et à toute activité sportive ou ludique) le long du Cubry, entre la

rue Dom Pérignon et le jardin de l'Horticulture, et ce, moyennant un montant total estimé à 397 250 € HT.

3°) Le 24 janvier 2017, de créer une régie de recettes pour les cimetières, située 49, impasse Côte Legris à Epernay.

4°) Le 31 janvier 2017, de confier à Maître CHOFRUT, SCP CHOFRUT-BRENER, la représentation de la Ville et la défense de ses intérêts dans l'affaire l'opposant à la SAS BOUCHER.

5°) Le 31 janvier 2017, de solliciter un soutien financier auprès de la Région Grand Est dans le cadre du plan Climaxion (Rénovation énergétique des bâtiments publics) pour la création du centre de conservation. Le montant de la subvention est calculé en fonction d'une prime de base fixe, d'une aide au m², du potentiel fiscal et de l'effort fiscal de la collectivité.

6°) Le 31 janvier 2017, de consentir à Mme Isabelle RAGON une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un logement de type IV, 11, rue des Huguenots à Epernay. Cette convention est consentie pour une période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 482,58 €.

7°) Le 31 janvier 2017, de consentir à Mme Florence GAMEL une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un logement de type II, 11, rue des Huguenots à Epernay. Cette convention est consentie pour une période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 309,11 €.

8°) Le 31 janvier 2017, de consentir à M. Laurent TOULLEC une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un logement de type III, 1, boulevard du Cubry à Epernay. Cette convention est consentie pour une période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 390,22 €.

9°) Le 31 janvier 2017, de souscrire les services de la société CAP INFORMATIQUE pour la maintenance du système WIFI du camping municipal, du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018, et ce, moyennant la somme de 1 065 € H.T.

10°) Le 1^{er} février 2017, d'accepter la mise à disposition faite par la société immobilière « CARREFOUR », d'une portion d'espace vert en bordure du quai de Marne à Epernay, afin d'installer un abribus sur la ligne de bus urbain desservant l'hypermarché CARREFOUR, et ce, à titre gracieux jusqu'au 31 décembre 2026.

11°) Le 1^{er} février 2017, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, de confier à l'association « Osmose et Synergie », l'animation d'un atelier relaxation, magie et marionnettes pour les enfants, à raison de 3 créneaux par semaine avec deux animateurs, de 15 H 35 à 16 H 50, du 1^{er} février au 7 avril 2017, et ce, moyennant la somme de 200 € par semaine.

12°) Le 7 février 2017, de mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaines de Champagne, le véhicule immatriculé AG-524-QY, pour son service commun informatique, du 7 février 2017 pour une durée d'un an. Les frais d'entretien du véhicule, de l'assurance et du carburant éventuellement payés pour ce véhicule seront refacturés à la Communauté d'Agglomération sur la base des dépenses réelles.

13°) Le 13 février 2017, de conclure une convention de mise à disposition du gymnase Côte Legris hors temps scolaire, afin de le mettre à la disposition des associations qui en font la demande, et ce, du 13 février au 31 décembre 2017.

14°) Le 15 février 2017, de mettre à la disposition de l'Amicale CRAYERE, une salle du groupe scolaire CRAYERE, du 15 février au 7 juillet 2017, et ce, à titre gracieux.

15°) Le 16 février 2017, de conclure les avenants n°1 relatifs aux marchés pour la réhabilitation des anciens commerces du quartier Bernon avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 « Désamiantage, démolition » : Société POTHELET, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 336 € T.T.C.
- lot n°3 « Gros œuvre » : Société BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 18 026,14 € T.T.C.

16°) Le 16 février 2017, de consentir à M. et Mme LLOPIS une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un logement de type II, 11, rue des Huguenots à Epernay. Cette convention est consentie pour une période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 320 €.

17°) Le 16 février 2017, de consentir à Mme Caroline GODART une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un logement de type III, 7, allée de la Montagne Pelé à Epernay. Cette convention est consentie pour une période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 493,69 €.

18°) Le 16 février 2017, de solliciter un soutien financier auprès de l'ADEME Grand Est pour le recrutement du chef de projet stratégie air-énergie-climat opérationnelle, et ce, à hauteur de 107 000 €, sur 3 ans.

19°) Le 21 février 2017, dans le cadre des centres de loisirs du printemps, de confier à la compagnie « Jinko », l'animation du stage cirque pour les enfants, du 10 au 14 avril 2017, et ce, moyennant la somme de 695 €.

20°) Le 21 février 2017, de confier à l'association « La Pellicule Ensorcelée » la projection de courts métrages thématiques « Tati et ses pairs » dans la « caravane ensorcelée », les 15 et 19 avril 2017 de 10 H 00 à 13 H 00 et de 15 H 00 à 18 H 00, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 2007 €. T.T.C.

21°) Le 21 février 2017, dans le cadre de la manifestation « Fête de la Bière », de confier au Comité de Jumelage de Middelkerke, l'organisation d'un concert avec le groupe « Hideaway », place Hugues-Plomb, le 9 juin 2017 à 20 H 30, et ce, moyennant la somme de 850 €. T.T.C.

22°) Le 23 février 2017, d'organiser avec la S.A. David MERVEILLE, une exposition « M. Hulot s'expose », du 5 avril au 13 mai 2017 aux médiathèques Centre-Ville et Daniel-Rondeau, et des rencontres les 6 et 7 avril 2017, et ce, moyennant la somme de 2 288 € T.T.C.

23°) Le 28 février 2017, d'accepter le don consenti par Mme Odile GRIMONPONT-CANER, des archives de son père, Jean CANER.

24°) Les 26, 30, 31 janvier, 2, 6, 10, 13, 23, 28 février, 2 mars 2017 de mettre :

- les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- l'OSEPC, la grande salle, le foyer, l'Espace jeune et la cuisine, le 3 février 2017, de 9 H 00 à 12 H 00 et de 17 H 00 à 00 H 00, et ce, à titre gracieux.

- la résidence des Trois Roses, l'espace Jeune, de 8 H 30 à 16 H 00, et ce, moyennant la somme de 165 €.
- Comité de quartier Nord-Ouest, la salle moyenne, le 5 février 2017, de 9 H 00 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 435 €.
- Moto-Club d'Epernay, l'espace Jeune, le 4 février 2017, de 9 H 00 à 12 H 00 et de 17 H 00 à 00 H 00, et ce, à titre gracieux.
- le Cochonnet Sparnacien, la salle moyenne, le 12 février 2017, de 10 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 435 €.
- l'association « Le Rocher », la grande salle, le foyer, l'espace Jeune et la cuisine, les 17, 18, et 19 février 2017, de 8 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 7 020 €.
- Tina et Compagnie, l'Espace jeune, le 24 février 2017, de 9 H 00 à 01 H 00, et ce, moyennant la somme de 253 €.
- SPARFILMS, la salle moyenne, le 24 février 2017, de 8 H 30 à 18 H 30, et ce, à titre gracieux.
- Les Chiffres et les Lettres, l'espace jeunes, le 4 mars 2017, de 14 H 00 à 18 H 00, et le 5 mars 2017 de 8 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.
- l'Amicale des Anciens Socar/Smurfit d'Epernay, la salle moyenne et la cuisine, le 16 mars 2017, de 8 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.
- le Crédit Agricole du Nord Est, la salle moyenne, le balcon et le foyer, le 2 mars 2017 de 14 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 950 €.
- le SC Portugais d'Epernay, la grande salle et la cuisine, le 11 mars 2017, de 8 H 30 à 4 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'Amicale des employés de la Ville d'Epernay, le 23 mars 2017, de 18 h 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'Harmonie des Tonneliers, la grande salle, le 26 mars 2017, de 10 H 00 à 00 H 00, et ce, à titre gracieux.
- Danse Passion 51, la grande salle et la cuisine, le 25 février 2017, de 9 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 692 €.
- Viti Concept, l'espace jeune, le foyer et la cuisine, le 1^{er} mars 2017, de 7 H 00 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 754 €.
- Comité de quartier « La Goësse », la grande salle, le 4 mars 2017, de 15 H 00 à 2 H 00, et ce, moyennant la somme de 616 €.

- la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- M. PETIZON, du 24 mars à 17 H 45 au 27 mars 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.
- M. DOUBLET, du 28 avril à 17 H 45 au 2 mai 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.
- Mme STANISLAWSKI, du 3 mars à 17 H 45 au 6 mars 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.
- Club de Prévention, le 2 mars 2017 de 9 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.
- M. JURADO, du 17 mars à 14 H 45 au 20 mars 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.
- Mme STASSE, du 10 mars à 17 h 45 au 13 mars 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- Des salles de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

- La Société SGS Automotive Services, une salle 4 jours par mois, du 30 janvier au 31 décembre 2017, et ce, moyennant la somme de 73 € par jour d'occupation.
- M. DURANCOIS, la salle de conférence, le 28 janvier 2017, de 15 H 00 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

- « La France insoumise », la salle de conférence, le 14 avril 2017, de 18 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Un bureau de permanence de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- l'UDAF, en portant modification de la décision n°16-3030 du 13 décembre 2016, à savoir tous les 1^{er} et 3^{ème} lundis de 9 H 30 à 12 H 00, en remplacement des 2^{ème} et 4^{ème} lundis de 9 H 30 à 12 H 00.

- Le studio de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :

- Le groupe Desigual Banda, du 23 février au 31 août 2017, les samedis de 12 H 00 à 16 H 00, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 août 2019, et ce, à titre gracieux.

- la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- Mme CHAMMAAI, le 22 février 2017, de 9 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 147 €.

- « La France Insoumise », le 23 mars 2017, de 18 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Club de Prévention, le 23 février 2017, de 14 H 00 à minuit, le 1^{er} mars 2017, de 9 H 00 à 17 H 00, le 26 octobre 2017, de 14 H 00 à minuit, et le 27 décembre 2017 à 9 H 00 au 29 décembre 2017 à 10 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le Secours Populaire Français – Antenne d'Epernay, du 17 mars à 18 H 00 au 20 mars 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'association culturelle des turcs d'Epernay, du 14 avril 2017 à 18 H 00 au 18 avril 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.

- l'association « Suce ton pouce », du 24 mars 2017 à 18 H 00 au 27 mars 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 358 €.

- l'Union Locale CGT d'Epernay, du 5 avril 2017 à 17 H 00 au 7 avril 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Mme AYOUB, du 24 mars 2017 à 18 H 00 au 27 mars 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 358 €.

- le Club de Prévention, les jeudis 2 et 16 mars 2017 de 9 H 00 à 17 H 00, et le 23 mars 2017 de 9 H 00 à 15 H 30, et ce, à titre gracieux.

- la salle polyvalente Beethoven, à la disposition de :

- l'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 27 janvier 2017 à 17 H 00 au 30 janvier 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Mme GRUSON, du 3 mars 2017 à 17 H 00 au 6 mars 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- l'Association « Un travail pour tous », du 24 mars 2017 à 17 H 00 au 27 mars 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Mme THIBAUX, du 14 avril à 17 H 00 au 18 avril 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- M. DECELLE, du 24 février à 17 H 00 au 27 février 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- M. VIDOVA, du 17 mars à 17 H 00 au 20 mars 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

- la salle Belle Noue, à la disposition de :

- Club de Prévention, le 8 février 2017 de 9 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

- M. FERNANDEZ, le 10 février 2017 de 11 H 00 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 32 €.
- L'association « Amnesty international », du 3 mars 2017 à 15 H 00 au 6 mars 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
- L'association « Repair Café », le 18 février 2017, de 18 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.
- L'association « A.I.M.A.A. », du 10 mars 2017 à 17 H 00 au 13 mars 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

25°) Les 18, 26 janvier, 1^{er}, et 15, février 2017, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 3204 à 3208, 3210 à 3217, 3231 à 3232, 3251 à 3253, 3257 à 3259 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 14 mars 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, Annie LOYAUX, 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE, 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Damien GODIET, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2m, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, présent du rapport 2a au rapport 2o, et 4a, et ensuite représenté par M. Franck LEROY, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Daniel MAIRE, représenté par Marie-Claire BILBOR, M. Rémi GRAND, représenté par M. Damien GODIET, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par Mme Nicole LESAGE, M. Sébastien DURANÇOIS représenté par Mme Chantal CLEMENT du rapport 2a au rapport 2l.

Délibération n° 17-3342

6-VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'AMF

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de

France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

Principe n°1

Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe n°2

L'Etat doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3

Etat et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle sont les suivants :

1. Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée.

Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'Etat pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités.

Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'Etat à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'Etat.

4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.

5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles. Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.

7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.

8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.

9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.

10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.

11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.

12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.

13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.

14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.

15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter le vœu suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY,

Réuni en séance ordinaire le 20 mars 2017,

SOUTIENT le manifeste de l'AMF.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.03.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.